

Être inspiré. Être prêt. Être meilleur.

*Le plan d'action pour transformer
l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*





Table des matières

Message du premier ministre Shawn Graham.	iii
Message du ministre Ed Doherty.	iv
Introduction : Autosuffisance et éducation postsecondaire	5
Résumé.	6
I : Le besoin urgent de changement.	11
II : Le plan d'action pour le changement.	15
A. Un système axé sur les étudiants	15
B. Un système de collège communautaire moderne	18
C. Une formation en apprentissage améliorée	20
D. Un système universitaire davantage axé sur la collaboration.	20
E. Possibilités accrues en matière d'apprentissage appliqué.	21
F. Une plus grande collaboration et efficacité.	23
G. Une plus grande responsabilisation	24
H. Un système d'éducation postsecondaire de haute qualité	25
I. Soutien à la transformation	25
J. Mesure des progrès	26
Conclusion.	27

Être inspiré. Être prêt. Être meilleur.

Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

2008.06

Province du Nouveau-Brunswick

CP 6000

Fredericton NB E3B 5H1

CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-55471-097-3

CNB 5245

Message du premier ministre Shawn Graham

Le Nouveau-Brunswick est en voie de traverser une période de croissance et de possibilités historiques. Toutefois, cette transformation n'est pas garantie. Elle requiert une planification stratégique et des changements de politiques audacieux, tous destinés à nous aider à atteindre notre objectif commun d'autosuffisance d'ici 2026.

De l'enfance à l'âge adulte, l'éducation est un élément clé pour atteindre cet avenir meilleur. Notre gouvernement propose un plan audacieux pour transformer l'éducation au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer que nos étudiants réussissent et que notre société prospère. Pour opérer cette transformation, nous devons faire place au changement et à l'innovation.

Le Nouveau-Brunswick a une fière tradition d'excellence dans l'éducation postsecondaire. Nous avons quatre universités publiques de renommée nationale et internationale pour ce qui est de la qualité de leur enseignement et de leur recherche. Notre système de collège communautaire fait partie intégrante de notre système éducatif, en offrant un accès local à des compétences et à des formations importantes et en contribuant à alimenter le redémarrage de notre économie.

Toutefois, malgré les points forts de notre système d'éducation postsecondaire, nous risquons de nous laisser distancer si nous n'apportons pas de changements significatifs qui créeront un système intégré et axé sur les étudiants. Nous devons également adopter l'apprentissage continu et nous assurer que tous les citoyens du Nouveau Brunswick peuvent poursuivre des études postsecondaires, peu importe l'endroit où ils vivent dans notre province.

Les failles qui existent aujourd'hui sont réelles et problématiques. Nous constatons le besoin urgent d'avoir des programmes plus appliqués et des programmes articulés plus formalisés qui mènent du système de collège communautaire à l'université. Nous observons un système de collège communautaire qui a été terriblement sous-financé et même sous-évalué. Nous voyons de meilleures occasions de réaliser des



gains d'efficacité dans l'administration et le partage des ressources rares, en investissant les économies réalisées dans l'accroissement des capacités de recherche et d'enseignement.

Un système d'éducation postsecondaire dynamisé, revitalisé et intégré alimentera notre parcours vers l'autosuffisance. Nous cherchons ni plus ni moins à mettre en place le meilleur système d'éducation postsecondaire au Canada, un système qui serait abordable, accessible et représentatif des besoins de notre économie tout en offrant aux habitants de notre province les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir ici chez nous.

C'est par l'éducation que nous bâtirons un avenir autosuffisant pour le Nouveau-Brunswick.

Et ça commence maintenant.

A handwritten signature in black ink that reads "Shawn Graham". The signature is fluid and cursive.

Premier ministre du Nouveau-Brunswick

Message du ministre Ed Doherty

L'éducation postsecondaire est essentielle pour l'avenir du Nouveau-Brunswick. C'est vital pour que notre province, nos collectivités et notre population atteignent notre objectif d'autosuffisance.

Notre vision d'un système d'éducation postsecondaire est celle d'un système qui est axé sur les étudiants, intégré, accessible, abordable, pertinent, réceptif, efficace, de haute qualité et responsable. Même si notre système a des points forts importants, il suscite d'importantes préoccupations à certains égards et a besoin d'améliorations dans bien des domaines.

Le taux de participation au Nouveau-Brunswick – c'est-à-dire le pourcentage de la population qui poursuit une formation ou des études postsecondaires – est à la traîne dans la moyenne nationale. Nos programmes postsecondaires ne suivent pas le rythme des besoins changeants de l'économie du Nouveau-Brunswick et de l'évolution de notre main-d'œuvre provinciale.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris des recherches et des consultations intensives afin de déterminer les meilleurs moyens de résoudre ces problèmes et de créer un système d'éducation postsecondaire plus robuste dans la province. Ces démarches ont commencé avec la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et avec son rapport intitulé *Avantage Nouveau-Brunswick* : Une province cherche à accomplir sa destinée. J'aimerais remercier les commissaires, Jacques l'Écuyer et Rick Miner, de leur dur travail et de leur grande perspicacité.

Pour évaluer plus en profondeur l'avenir de notre système, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est directement adressé à nos spécialistes du domaine et mis sur pied un groupe de travail sur l'éducation postsecondaire au Nouveau Brunswick, composé des recteurs des quatre universités de la province et des chefs de file du système de collège communautaire.

La contribution du groupe de travail a été inestimable lors de l'élaboration de ce plan d'action, une stratégie exhaustive et dynamique qui transformera notre système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et qui fera en sorte qu'il soit davantage axé sur les étudiants et la collaboration, cohérent et réceptif.



Ce plan d'action marque un autre point de départ. Un travail considérable devra être réalisé pour transformer fondamentalement le système d'éducation postsecondaire de notre province afin qu'il soit le meilleur au Canada, rien de moins. La province travaillera en étroite collaboration avec d'autres intervenants au cours de cette transformation.

L'enjeu est de taille. Nous devons travailler ensemble pour nous assurer que nous créons le système d'éducation postsecondaire dont le Nouveau-Brunswick a besoin pour prospérer et atteindre l'autosuffisance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ed Doherty'.

Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Introduction :

Autosuffisance et éducation postsecondaire

L'éducation postsecondaire : la clé pour atteindre l'autosuffisance

Nous cherchons ni plus ni moins à mettre en place le meilleur système d'éducation postsecondaire au Canada, un système qui serait abordable, accessible et représentatif des besoins de notre économie tout en offrant aux habitants de notre province les connaissances, les compétences et la formation nécessaires pour réussir ici chez nous.

L'éducation est un élément clé de l'autosuffisance. Notre gouvernement propose un plan audacieux pour transformer l'éducation au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer que nos étudiants réussissent et que notre société prospère. Nous devons faire place au changement et à l'innovation.

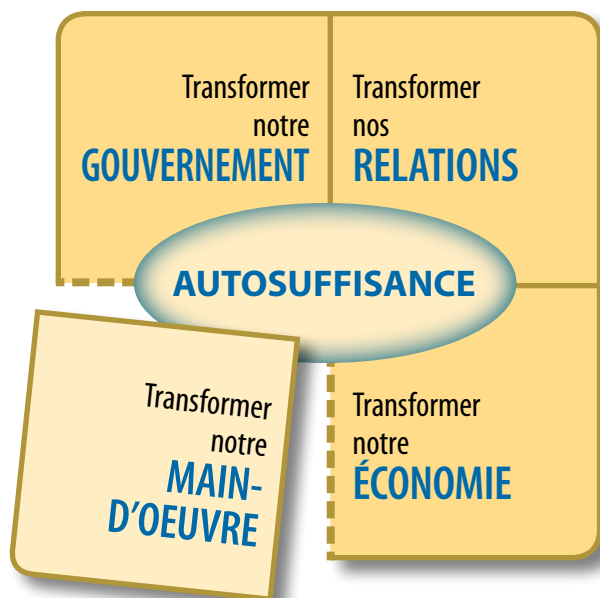
Pour atteindre l'autosuffisance, nous nous devons de transformer notre main-d'œuvre afin qu'elle soit mieux instruite, en meilleure santé et mieux placée pour réussir. Un système d'éducation postsecondaire dynamisé aidera à transformer notre main-d'œuvre et à alimenter notre parcours vers l'autosuffisance.

L'autosuffisance pour le Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick est en voie de traverser une période de croissance et de possibilités historiques. Toutefois, cette transformation requiert une planification stratégique et des changements de politiques audacieux, tous destinés à nous aider à atteindre notre objectif commun d'autosuffisance d'ici 2026.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses ressources et ses efforts pour atteindre son objectif d'autosuffisance par des initiatives stratégiques dans quatre domaines clés :

- **Transformer notre main-d'œuvre** afin qu'elle soit mieux instruite, en meilleure santé et mieux placée pour réussir;
- **Transformer notre économie** afin que la province soit plus concurrentielle et plus attrayante pour les entreprises, les investisseurs et les gens;
- **Transformer nos relations** afin que notre administration collabore avec les gouvernements locaux, les collectivités et les gens du Nouveau-Brunswick dans la construction d'une province autosuffisante;
- **Transformer le gouvernement** afin qu'il soit plus ouvert, plus responsable et plus réceptif.



Ces transformations nous permettront de maintenir et de renforcer nos valeurs de base, d'assurer notre croissance continue et de créer les possibilités nécessaires pour réaliser notre potentiel. En transformant notre économie, notre main-d'œuvre, nos relations et notre gouvernement, nous jetterons les bases d'un Nouveau-Brunswick meilleur : un endroit où il y a des possibilités et de l'espoir pour tous et toutes. Une Nouveau-Brunswick qui est vraiment un meilleur endroit où être.

Résumé

I. Le besoin urgent de changement

Le Nouveau-Brunswick fait partie d'une économie de plus en plus mondialisée et axée sur le savoir. L'éducation est la clé qui assurera la réussite et la prospérité de notre province et de notre population dans l'économie mondiale. Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un système d'éducation postsecondaire robuste pour réussir et pour devenir autosuffisant, mais notre système actuel se heurte à un certain nombre de défis, dont les suivants :

- le déclin du groupe des 18 à 24 ans par rapport à la population dans son ensemble;
- un faible taux de participation au niveau des collèges communautaires;
- des droits de scolarité plus élevés que la moyenne nationale, ce qui a conduit à un fort endettement des étudiants;
- des problèmes d'accessibilité qui nuisent à la participation des autochtones, des personnes à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés;
- de faibles taux d'éducation permanente et d'apprentissage continu;
- l'insuffisance de programmes de formation appliquée ou articulée pour répondre à la demande de travailleurs spécialisés;
- la mauvaise correspondance entre notre système d'éducation postsecondaire et les besoins changeants de notre marché du travail;
- la nécessité de renforcer les liens entre les collectivités locales et les établissements d'enseignement postsecondaire;
- la nécessité d'accroître les capacités de recherche et d'innovation du Nouveau-Brunswick.

Ce plan d'action viendra résoudre ces problèmes et transformer l'éducation postsecondaire dans la province au cours des cinq prochaines années. C'est un plan exhaustif et dynamique fondé sur les recherches et les consultations considérables menées ces deux dernières années.

La vision

Notre vision d'un système d'éducation postsecondaire est celle d'un système qui est axé sur les étudiants, intégré, accessible, abordable, pertinent, réceptif, efficace, de haute qualité et responsable.

L'objectif

Pour atteindre l'autosuffisance que nous recherchons en tant que province, le Nouveau-Brunswick produira la population la plus instruite et la plus alphabétisée au Canada.

Les principes directeurs du changement

Notre système d'éducation postsecondaire fournira une éducation et une formation dans la langue officielle du choix de l'apprenant, respectant l'engagement de la province de préserver et de promouvoir la langue et la culture des deux communautés de langue officielle, et continuera d'appuyer les structures des établissements d'enseignement postsecondaire en vue de respecter les deux communautés de langue officielle du Nouveau Brunswick.

La transformation du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick sera guidée par les principes suivants :

- Un système axé sur les étudiants
- Respect de nos langues officielles
- Accessibilité et abordabilité
- Pertinence et réceptivité
- Intégralité
- Efficacité
- Qualité
- Responsabilisation
- Collaboration

II. Le plan d'action pour le changement

A. Un système axé sur les étudiants

Aborder le financement des étudiants

Aborder le financement des étudiants est l'un des enjeux les plus importants de l'éducation postsecondaire. Le gouvernement a mis en place les mesures suivantes pour aider les étudiants du Nouveau-Brunswick à financer leurs études postsecondaires pour 2008-2009 :

- le gel des droits de scolarité pour les universités et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick sera en place pour l'année scolaire 2008-2009;
- le rabais de 10 000 dollars sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick sera maintenu pour les diplômés postsecondaires vivant dans la province;

- la prestation de 2 000 dollars pour les étudiants inscrits pour la première fois à l'université sera maintenue pour 2008-2009;
- à partir d'août 2007, les étudiants n'auront plus à tenir compte du revenu de leurs parents ou de leur conjoint lorsqu'ils demandent un prêt étudiant du Nouveau-Brunswick.

Le programme de bourses d'études de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire se poursuivra en 2008-2009. Ce programme fédéral, utilisé par 2 600 étudiants nécessiteux du Nouveau-Brunswick, sera aboli en 2009-2010. L'abolition de ce programme se traduira pour ces étudiants par une perte de 7 millions de dollars.

La province entamera immédiatement des pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de rétablir cette source de financement vitale pour les étudiants du Nouveau-Brunswick. Sous réserve de ces pourparlers, d'autres mesures pour améliorer le financement des étudiants, exposées dans le présent plan d'action, seront annoncées pour l'année d'études 2009-2010 et au-delà.

Accroître la participation des Autochtones et des autres groupes sous-représentés

Le programme « Un avenir à découvrir » sera appuyé. Ce programme offre des fonds du savoir à 1 000 étudiants par année pour leur permettre de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire après l'école secondaire. Ce programme offre un soutien de 2 500 dollars par année, jusqu'à concurrence de 10 000 dollars pendant quatre ans, aux étudiants appartenant à des groupes sous-représentés.

De nouveaux programmes seront établis afin d'améliorer l'accès et d'accroître la participation des étudiants autochtones, des personnes à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés.

Augmenter le nombre d'endroits offrant des cours universitaires

Des cours de première et deuxième années d'université menant à l'obtention d'un diplôme seront offerts à l'échelle de la province dans les collèges communautaires des collectivités où il n'y a pas de présence universitaire d'ici 2011. Le fait de pouvoir accéder à des cours universitaires près de chez soi encouragera la participation et aidera à réduire le coût des études postsecondaires pour les étudiants.

Faciliter le transfert des crédits entre les établissements postsecondaires

La mobilité et la transition des étudiants entre les systèmes d'éducation secondaire et postsecondaire et entre les établissements d'enseignement postsecondaire seront facilitées et plus efficaces grâce à une coopération dans l'ensemble du système et à des ententes de transfert qui assureront que les étudiants qui suivent des cours équivalents dans un établissement reçoivent des crédits dans un autre afin de poursuivre leurs études. Des places suffisantes dans un ensemble approprié de programmes seront disponibles dans le système d'éducation postsecondaire pour les étudiants admissibles. Des possibilités d'échelonnement existeront de sorte que les étudiants pourront obtenir un certificat, un diplôme ou un grade dans un établissement et continuer au prochain niveau dans un autre.

Augmenter le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycles d'ici trois ans

Le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycles au Nouveau-Brunswick augmentera de 885, passant de 2 145 à 3 000 d'ici trois ans, dont au moins 450 au doctorat.

Créer un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche

Un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche sera créé, lequel misera sur les ressources existantes pour développer les deuxième et troisième cycles aussi bien en quantité qu'en qualité dans la province. Ce conseil aura pour mission de favoriser la collaboration entre les universités en établissant des réseaux de recherche et des centres d'excellence dans toute la province, en facilitant les nominations du corps professoral entre les différents établissements et en fournissant un financement pour les initiatives de recherche axées sur la collaboration.

Élaborer une stratégie d'éducation postsecondaire électronique

Une stratégie d'éducation postsecondaire électronique sera élaborée afin de mieux relier les établissements postsecondaires aux étudiants, aux écoles secondaires et aux centres de recherche. La stratégie comprendra

un portail d'information pour les étudiants, un volet d'apprentissage en ligne et d'éducation à distance, un code d'identification commun pour les étudiants, l'établissement d'une bibliothèque virtuelle et de meilleurs outils de collecte et d'analyse des données afin de mieux renseigner les étudiants, le public et les décideurs sur le rendement postsecondaire et d'assurer une plus grande responsabilisation.

B. Un système de collège communautaire moderne

Créer un système de collège communautaire moderne et autonome

Un projet de transformation visant la restructuration et le renouvellement de l'image de marque des collèges communautaires sera lancé en 2008-2009. Le système de collège communautaire sera transformé de façon à ce qu'il soit indépendant du gouvernement et davantage axé sur les étudiants, mieux équipé, plus entrepreneurial et plus réceptif aux besoins des collectivités et du marché du travail. Il y aura un collège communautaire francophone et anglophone, chacun dirigé par un directeur et régi par un conseil d'administration.

Établir un nouveau campus de collège communautaire à Fredericton et améliorer le Collège d'artisanat et de design

Un nouveau campus de collège communautaire sera établi à Fredericton et le Collège d'artisanat et de design sera amélioré et transformé en centre d'excellence artistique et créatrice.

Ajouter 12 000 places dans le système de collège communautaire

La capacité du système de collège communautaire, une fois transformé, sera augmentée grâce à la création de 11 000 nouvelles places au cours des cinq prochaines années et l'ajout de 1 000 autres d'ici 2017-2018. Ces places seront créées dans les métiers, les services paramédicaux, les techniques du génie et d'autres domaines émergents en demande.

C. Une formation en apprentissage améliorée

Transformer le programme d'apprentissage

Le programme de formation en apprentissage sera transformé et restructuré en 2008-2009 afin de raccourcir le temps qu'il faut pour le compléter, de simplifier les processus et d'assurer une meilleure intégration du programme au système d'éducation postsecondaire.

Accroître la capacité du programme d'apprentissage

Le programme d'apprentissage verra sa capacité augmenter de 2 570, soit de 3 630 à 6 200 apprentis d'ici 2012-2013, mettant ainsi plus de travailleurs qualifiés dans la population active du Nouveau-Brunswick.

D. Un système universitaire davantage axé sur la collaboration

Accroître la collaboration et la coopération entre les universités du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement travaillera avec les universités et d'autres intervenants afin de créer un système plus cohérent et plus coopératif qui profitera aux établissements eux-mêmes, à leurs étudiants et aux gens du Nouveau-Brunswick.

Cela comprendra un examen des programmes afin d'assurer un maximum de collaboration et un minimum de chevauchements; l'articulation des rôles, de la mission et des mandats dans la législation; le regroupement sous un même toit des installations des universités et des collèges communautaires, lorsque cela sera pratique et efficace; et le financement des universités et des collèges communautaires de façon à encourager l'innovation et le partenariat.

E. Des possibilités accrues en matière d'apprentissage appliqué

Établir des partenariats formels pour stimuler l'apprentissage appliqué

Des partenariats formels seront établis entre les universités, les collèges communautaires et les collectivités afin d'élaborer de nouveaux programmes appliqués et articulés. Il y aura deux types de canaux de partenariat : l'Institut d'apprentissage appliqué et de formation (IAAF) et le Consortium d'apprentissage appliqué et de formation (CAAF). Ces mécanismes de collaboration constituent un moyen de répondre rapidement à l'évolution des besoins du marché de l'emploi et de mieux utiliser les ressources d'éducation et de formation existantes.

F. Une plus grande collaboration et efficacité

Établir une agence de l'éducation postsecondaire

L'Agence de l'éducation postsecondaire assurera la coordination, la planification et la gouvernance en vue de la transformation du système d'éducation postsecondaire. Elle sera créée d'ici trois ans et veillera à ce que les établissements postsecondaires collaborent et forment les partenariats nécessaires pour réaliser les gains requis en matière d'expérience des étudiants, de qualité de l'enseignement, d'expansion de la recherche et de renforcement de l'efficacité et de la réceptivité à l'égard des besoins de la collectivité et du marché du travail.

Trouver des gains d'efficacité grâce au partage des services

Des possibilités seront recherchées afin de trouver des gains d'efficacité dans la prestation des services d'administration et de soutien, tels que l'approvisionnement, la technologie de l'information, la centralisation du traitement des demandes et d'autres domaines administratifs pertinents. Ces services communs seront dispensés par la nouvelle Agence des services communs en santé.

Augmenter le nombre d'étudiants internationaux au Nouveau-Brunswick

Une stratégie sera élaborée en collaboration avec les universités et les collèges communautaires afin de promouvoir activement le Nouveau-Brunswick comme destination de choix auprès des étudiants internationaux.

Établir un Conseil des recteurs d'universités et directeurs de collèges communautaires du Nouveau Brunswick

Un forum réunissant les recteurs d'universités et les directeurs de collèges communautaires sera formé afin d'assurer la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement et de surveiller les progrès réalisés dans les initiatives choisies du plan d'action.

G. Une plus grande responsabilisation

Moderniser et remplacer les formules de financement de l'éducation postsecondaire

Les formules de financement des universités et des collèges communautaires seront modernisées et remplacées afin de refléter la complexité des rôles des établissements d'enseignement postsecondaire publics et d'assurer que ces derniers peuvent planifier et gérer efficacement leurs activités.

Exiger que les établissements présentent des plans stratégiques quinquennaux

À compter de 2010-2011, chaque établissement public présentera au gouvernement un plan stratégique quinquennal ainsi qu'un plan d'activités annuel. Ces plans seront étayés par des contrats axés sur le rendement et des indicateurs reflétant les priorités stratégiques du plan d'action du Nouveau-Brunswick sur l'autosuffisance.

Exiger que chaque établissement compare chaque année devant l'Assemblée législative

Chaque université publique et collège communautaire comparaitra chaque année devant un comité approprié de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Établir un comité consultatif ministériel sur l'éducation postsecondaire

Un comité consultatif ministériel sera établi pour conseiller le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en ce qui a trait à la planification et à la surveillance du système d'éducation postsecondaire.



H. Un système d'éducation postsecondaire de haute qualité

Étendre les examens de contrôle de la qualité à certains programmes des collèges

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes élargira son mandat de façon à ce que ses examens de contrôle de la qualité soient étendus à certains programmes des collèges communautaires et des établissements privés régis par la législation provinciale.

I. Soutien à la transformation

Investir dans la transformation

Des investissements financiers prévus d'au moins 90 millions de dollars sur cinq ans seront faits à partir de 2008-2009 afin de soutenir la transformation du système d'éducation postsecondaire.

Un plan exposant les dépenses en capital nécessaires sera élaboré par le Conseil des recteurs et directeurs en 2008-2009.

J. Mesure des progrès

Élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés

Des indicateurs de rendement seront élaborés pour mesurer les progrès réalisés dans la transformation du système d'éducation postsecondaire et en faire état selon certains facteurs, dont les taux de participation, les inscriptions, les taux de diplomation ou d'achèvement d'études postsecondaires, les droits de scolarité, l'endettement des étudiants, le nombre d'étudiants de deuxième et de troisième cycles, la recherche et l'innovation, et province et le taux d'emploi des titulaires de diplômes d'études postsecondaires dans la province.

I : Le besoin urgent de changement

Nous vivons dans une économie du savoir.

Aujourd'hui, la majorité des emplois nécessitent une certaine forme de formation ou d'éducation avancés. Cette tendance s'accélère et le Nouveau-Brunswick de demain sera très différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Le Nouveau-Brunswick deviendra plus progressiste et plus prospère. Nous nous taillerons un créneau solide sur le marché mondial, en offrant des possibilités de carrière extraordinaires à nos citoyens tout en préservant et en améliorant le style de vie qui fait de notre province un lieu vraiment spécial.

Nous serons autosuffisants, mais seulement si nous créons un système d'éducation postsecondaire qui nous permettra d'exploiter notre potentiel.

Cela implique un changement. Un changement transformationnel pour remodeler radicalement la manière dont nous voyons l'éducation postsecondaire et la manière dont nous l'offrons aux gens du Nouveau-Brunswick.

Nous entamons cette période de changement dans une position de force. Le Nouveau Brunswick est le foyer de quatre universités publiques, grandement reconnues à travers le Canada et dans le monde entier pour la qualité de leur enseignement, de leur recherche et de l'expérience des étudiants.

Notre système de collège communautaire est un élément important de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Étroitement liés aux collectivités dans lesquelles ils sont situés, les collèges fournissent un accès local à l'acquisition de compétences importantes.

Nous bénéficions également de plusieurs collèges communautaires privés et instituts de formation, qui offrent chacun un enseignement spécialisé.

Toutefois, la force individuelle de ces établissements n'est pas suffisante. Nous faisons face à des défis très réels dans notre système d'éducation postsecondaire. Le besoin de changement est urgent.

Faible taux de participation

Le taux global de participation à l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (le pourcentage de la population qui poursuit une forme d'études postsecondaires) est plus faible que la moyenne nationale. Bien que notre taux de participation à l'université dépasse la moyenne nationale, un trop petit nombre de ces diplômés finissent par rester dans la province lorsqu'ils terminent leurs études.

« **Notre taux de participation à l'éducation postsecondaire est plus bas que la moyenne nationale.** »

Défi supplémentaire : le taux de participation doit non seulement augmenter, mais aussi composer avec la tendance à la baisse observée chez les 18 à 24 ans depuis trois décennies. Cette tendance démographique devrait se poursuivre et nous voyons déjà des signes de ses répercussions – les inscriptions dans les universités du Nouveau-Brunswick ont chuté de 4,2 p. cent de 2005-2006 à 2006-2007. Si nous n'y veillons pas, les inscriptions dans les universités devraient diminuer de 20 p. cent supplémentaires d'ici 2026.

Au niveau des collèges communautaires, à supposer que les taux de participation actuels restent identiques, les inscriptions des étudiants âgés de moins de 30 ans devraient chuter de 21 p. cent d'ici 2026.

Nous devons prendre les choses en main. Nous avons clairement besoin que davantage de gens du Nouveau-Brunswick poursuivent des études postsecondaires.

Endettement des étudiants

Par rapport à la moyenne nationale, les étudiants universitaires du Nouveau-Brunswick sont endettés à concurrence de 8 000 dollars supplémentaires en moyenne afin de terminer une éducation universitaire. Les droits de scolarité dans la province coûtent 1 209 dollars de plus que la moyenne nationale pour l'année universitaire 2007-2008. Cette disparité ne fera que s'accroître, alors que les autres provinces font les

investissements nécessaires pour rendre les droits de scolarité plus abordables pour les étudiants.

Selon une étude menée en 2007, 30 p. cent des diplômés de l'école secondaire au Nouveau-Brunswick de la promotion de 2003 qui n'ont pas poursuivi des études postsecondaires ont déclaré que ce choix découlait d'un obstacle financier, le plus souvent de leurs inquiétudes face aux dettes trop lourdes.

Par ailleurs, l'élimination par le gouvernement fédéral des Bourses d'études du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en 2009-2010 se traduira par une perte de 7 millions de dollars en subventions aux étudiants du Nouveau-Brunswick, lesquelles seraient actuellement appliquées à leur dette provinciale existante.

« 30 p. cent des diplômés de l'école secondaire au Nouveau-Brunswick de la promotion de 2003 qui n'ont pas poursuivi des études postsecondaires ont déclaré que ce choix découlait d'un obstacle financier, le plus souvent de leurs inquiétudes face aux dettes trop lourdes. »

Accessibilité

Même si les droits de scolarité et l'endettement des étudiants sont des facteurs importants lorsqu'on prend en considération l'accessibilité de notre système d'éducation postsecondaire, ils ne sont pas les seuls. L'accessibilité signifie également que les établissements d'enseignement postsecondaire doivent être situés près des personnes qu'ils desservent.

Il y a également une série de facteurs socioéconomiques qui influent sur la participation à l'éducation postsecondaire. Plus précisément, il faut en faire davantage pour garantir une meilleure participation de la part des collectivités autochtones du Nouveau Brunswick, des personnes à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés.

Une culture de l'apprentissage continu

L'éducation postsecondaire ne peut plus être considéré comme un cycle qu'un étudiant entreprend seulement les quelques premières années après sa sortie de l'école secondaire. Notre monde a changé, tout comme le besoin en éducation et en formation permanentes. La technologie avance à un rythme rapide. L'éducation ne peut pas être statique. Le système d'éducation au Nouveau-Brunswick doit refléter cette réalité et il doit faire de l'éducation et de la formation permanente un élément clé.

Davantage de programmes appliqués

L'économie du Nouveau-Brunswick change sensiblement. Notre système d'éducation n'est pas au diapason. Nous avons incessamment besoin de plus de programmes appliqués qui répondent aux besoins des employeurs pour que notre économie fasse un bond en avant. D'ores et déjà, des postes restent vacants dans notre province, ce qui nuit à notre productivité et à notre compétitivité. Pour composer avec le manque de programmes appliqués, une plus grande coopération et un meilleur partage des ressources entre les universités et les collèges communautaires seront nécessaires.

« Le Nouveau-Brunswick a besoin de plus de programmes appliqués qui répondent aux besoins des étudiants, des employeurs et des collectivités. »

Correspondance des programmes et des besoins

Notre système d'éducation postsecondaire fonctionne trop souvent en vase clos par rapport aux besoins de notre économie. Nous devons être plus stratégiques lorsqu'il s'agit de comprendre les demandes du marché du travail, à court et à long terme. Notre système doit être flexible et réceptif aux demandes changeantes du marché du travail, en s'assurant que les étudiants du Nouveau-Brunswick ont la formation et les compétences nécessaires pour bâtir des carrières solides ici au Nouveau-Brunswick.

Un lien avec les collectivités

Il existe une occasion extraordinaire de créer des liens beaucoup plus étroits entre les établissements postsecondaires et les collectivités locales. Les collectivités – le secteur privé, le secteur public, les soins de santé, les arts et la culture, les organismes communautaires – doivent devenir des partenaires actifs dans le système pour aider à faire en sorte que les programmes répondent rapidement aux besoins économiques locaux. Chacune des collectivités en profitera.

Amélioration de la capacité de recherche

Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore atteint son potentiel de recherche. L'accroissement de la capacité de recherche du Nouveau-Brunswick est un élément important pour atteindre l'autosuffisance. Nous devons favoriser un environnement d'innovation qui encourage une recherche primaire plus importante et qui tire parti des subventions accordées par des organisations nationales et internationales ainsi que par le secteur privé.

« Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore atteint son potentiel de recherche. »

Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire

Le Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick permettra à notre système d'éducation postsecondaire d'être un moteur du progrès social et économique. Bien que le Nouveau-Brunswick ait un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire réputés, il est clair que nous avons encore du travail à faire pour nous assurer que le système dans son ensemble atteint son plein potentiel. Cette tâche est urgente. Nous devons commencer dès maintenant.

Ce plan définit les initiatives principales qui appuieront cette transformation, ainsi que l'investissement requis et les moyens qui seront utilisés pour mesurer la réussite du projet.

Regard sur l'avenir

Étant donné que le gouvernement du Nouveau-Brunswick entame cette période de changement transformationnel dans l'éducation postsecondaire, il encourage les consultations, la recherche et les idées de la part de plusieurs groupes et personnes. Plus précisément, il y a le travail de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, dans son rapport intitulé *Avantage Nouveau Brunswick* : Une province cherche à accomplir sa destinée ainsi que le groupe de travail sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, composé des recteurs des quatre universités publiques de la province et des chefs de file du système de collège communautaire.

La Commission et le groupe de travail ont émis une série détaillée de recommandations sur la meilleure manière d'améliorer le système d'éducation postsecondaire dans notre province. Le gouvernement reconnaît son importante contribution, dont une bonne partie se reflète dans les pages qui suivent.

La vision

Notre vision d'un système d'éducation postsecondaire est celle d'un système qui est axé sur les étudiants, intégré, accessible, abordable, pertinent, réceptif, efficace, de haute qualité et responsable.



L'objectif

Le Nouveau-Brunswick a établi un objectif clair, concis et audacieux pour son système d'éducation postsecondaire.

Pour atteindre l'autosuffisance que nous recherchons en tant que province, le Nouveau-Brunswick produira la population la mieux instruite et la plus cultivée du Canada.

Nous n'atteindrons pas cet objectif avec des retouches hésitantes et progressives. Nous devons plutôt prendre les mesures ambitieuses nécessaires pour faire de notre système d'éducation postsecondaire le meilleur au pays.

Les principes directeurs du changement

Le changement doit être fondé non seulement sur une stratégie claire et sur la quête de résultats valables, mais il doit aussi être guidé par un ensemble de principes fondamentaux.

Pour transformer le système d'éducation postsecondaire dans notre province, nous mettrons le changement en œuvre en fonction des principes suivants :

- **Système axé sur les étudiants** – notre système d'éducation postsecondaire doit faire passer les besoins des étudiants en premier.



- **Respect des langues officielles** – notre système d'éducation postsecondaire fournira une éducation et une formation dans la langue officielle du choix de l'apprenant, respectant l'engagement de la province de préserver et de promouvoir la langue et la culture des deux communautés de langue officielle, et continuera d'appuyer les structures des établissements d'enseignement postsecondaire en vue de respecter les deux communautés de langue officielle du Nouveau Brunswick.
- **Accessibilité et abordabilité** – notre système d'éducation postsecondaire doit être structuré pour veiller à ce que les personnes qualifiées, issues de n'importe quel contexte socio-économique, aient la possibilité de poursuivre des études ou de suivre une formation dans chaque région de la province.
- **Pertinence et réceptivité** – notre système d'éducation postsecondaire doit fournir aux étudiants des occasions d'apprentissage qui correspondent aux besoins changeants de l'économie et du marché du travail de la province, afin de leur assurer la réussite.
- **Intégralité** – notre système d'éducation postsecondaire doit offrir une large gamme de programmes allant des grades et diplômes à l'éducation permanente, programmes qui contribueront à satisfaire les besoins des étudiants et de notre économie.
- **Efficacité** – notre système d'éducation postsecondaire doit être extrêmement efficace, il doit éliminer les redondances des programmes, rechercher les économies d'échelle et maximiser l'utilisation partagée des établissements et des infrastructures.
- **Qualité** – notre système d'éducation postsecondaire doit s'efforcer d'atteindre et de dépasser les normes les plus élevées en matière de qualité de l'enseignement, de la recherche et de l'expérience des étudiants.
- **Responsabilisation** – notre système d'éducation postsecondaire doit être responsable envers les gens du Nouveau-Brunswick au niveau de l'utilisation optimale des fonds des contribuables.
- **Collaboration** – notre système d'éducation postsecondaire doit veiller à la collaboration entre les établissements et avec le secteur privé, les organisations à but non lucratif, le secteur des arts et de la culture et les organismes communautaires locaux.

II : Le plan d'action pour le changement

A. Un système axé sur les étudiants

L'éducation et la formation des étudiants doivent être au cœur de notre système d'éducation, quel que soit leur programme, leur âge, leur emplacement ou le point auquel ils se trouvent dans la vie.

Notre approche permettra de créer un système plus axé sur les étudiants, qui garantit la pertinence des programmes offerts, la qualité de l'expérience scolaire et qui est à la fois accessible et abordable.

Aborder l'endettement des étudiants

De nos jours, l'endettement des étudiants est l'un des problèmes les plus urgents auquel est confronté notre système d'éducation postsecondaire. Les droits de scolarité plus élevés que la moyenne exigés dans les universités du Nouveau-Brunswick entraînent l'endettement considérable de bon nombre d'étudiants et en découragent d'autres de fréquenter une université. La situation est également préoccupante en ce qui concerne les collèges communautaires.

Le gouvernement a mis en place les mesures suivantes pour aider les étudiants du Nouveau-Brunswick à financer leur éducation postsecondaire pour l'année d'études 2008-2009 :

- Le gel des droits de scolarité pour les universités et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick sera en place pour l'année scolaire 2008-2009.
- le rabais de 10 000 dollars sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick sera maintenu pour les diplômés postsecondaires vivant dans la province. Les diplômés d'établissements postsecondaires qui vivent et travaillent au Nouveau-Brunswick et paient des impôts provinciaux sont admissibles à un rabais non imposable de 50 p. cent de leurs droits de scolarité, jusqu'à concurrence de 10 000 dollars durant leur vie.
- La prestation de 2 000 dollars pour les étudiants inscrits pour la première fois à l'université sera maintenue pour 2008-2009.

- à partir d'août 2007, les étudiants n'auront plus à tenir compte du revenu de leurs parents ou de leur conjoint lorsqu'ils demandent un prêt étudiant du Nouveau-Brunswick.

De plus, le programme de bourses d'études de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire se poursuivra en 2008-2009. Ce programme fédéral, utilisé par 2 600 étudiants nécessiteux du Nouveau-Brunswick, sera aboli en 2009-2010. L'abolition de ce programme se traduira pour ces étudiants par une perte de 7 millions de dollars.

La province entamera immédiatement des pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de rétablir cette source de financement vitale pour les étudiants du Nouveau-Brunswick. Sous réserve de ces pourparlers, d'autres mesures pour améliorer le financement des étudiants, exposées dans le présent plan d'action, seront annoncées pour l'année d'études 2009-2010 et au-delà.

Mesure no 1 : Geler les droits de scolarité pour 2008-2009

Un gel des droits de scolarité aux niveaux de 2007-2008 sera en place pour l'année 2008-2009 dans les universités publiques et les collèges communautaires. Ce gel sera réalisé grâce à un financement supplémentaire de 12 millions de dollars à ces établissements.

Mesure no 2 : Maintenir la prestation de 2 000 dollars aux étudiants pour leur première fois à l'université

La prestation de 2 000 dollars aux étudiants pour leur première fois à l'université sera maintenue pour 2008-2009. En vertu de ce programme, tous les étudiants du Nouveau-Brunswick qui fréquentent une université publique de la province pour la première fois sont admissibles à une prestation unique de 2 000 dollars.

Mesure no 3 : Appuyer le programme « Un avenir à découvrir »

Le programme « Un avenir à découvrir » sera appuyé. Ce programme consiste en une série de volets enrichis d'éducation pour une carrière qui vise à sensibiliser les élèves de la 9e à la 12e année aux possibilités et aux avantages socioéconomiques qu'offrent les études postsecondaires. Il comprend un volet de mentorat et de modèle de rôle, de l'information sur l'éducation postsecondaire et cherche à améliorer, chez les élèves du secondaire, l'exploration des options en matière d'études postsecondaires et de carrière ainsi que la prise de décisions à ce sujet.

Ce programme offre des fonds du savoir à 1 000 étudiants par année pour leur permettre de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire après l'école secondaire. Ce programme offre un soutien de 2 500 dollars par année, jusqu'à concurrence de 10 000 dollars pendant quatre ans, aux étudiants appartenant à des groupes sous-représentés.

Encourager la participation des jeunes autochtones et d'autres groupes sous représentés du Nouveau-Brunswick

Le faible taux de participation est un problème urgent auquel est confronté le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Ce problème est en partie attribuable au manque de participation de certains groupes dans notre province.

Mesure no 4 : Accroître la participation des jeunes autochtones et d'autres groupes sous représentés

En guise de solution, le gouvernement mettra en œuvre un nouveau programme pour encourager la participation de la population autochtone au système d'éducation postsecondaire. Misant sur le travail déjà accompli, ce programme mettra l'accent notamment sur les élèves de la 9e à la 12e année. L'objectif de ce programme est d'atteindre, d'ici 2015, un taux de participation de la population autochtone égal au taux provincial global de participation au système d'éducation postsecondaire.

Étant donné son expérience dans le domaine, l'Université St. Thomas sera désignée comme chef de file pour mener à bien cette initiative. Cette université travaillera de concert avec l'Université de Moncton pour régler les problèmes touchant à la participation de la population autochtone francophone.

Assurer la préparation des étudiants du Nouveau-Brunswick aux études postsecondaires

On peut et on doit en faire davantage pour aider les étudiants à poursuivre et à réussir leurs études postsecondaires. Cela est valable dès la maternelle jusqu'à la 12e année.

« 38 p. cent des étudiants n'ayant pas intégré un programme d'études postsecondaires ont déclaré qu'ils n'avaient pas été bien préparés à l'école secondaire pour prendre des décisions concernant la poursuite d'études postsecondaires ou leur carrière. »

Des études internationales montrent que les étudiants du Nouveau-Brunswick tirent de l'arrière par rapport aux étudiants d'autres régions du Canada, notamment en lecture, en mathématiques et en sciences. Par exemple, les résultats du sondage de 2006 mené dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) indiquent qu'en dépit du fait que les élèves canadiens de 15 ans se classent parmi les meilleurs en sciences, en mathématiques et en lecture, les étudiants du Nouveau-Brunswick sont à la dixième position en sciences, à la septième en mathématiques et à la neuvième en lecture. D'après une étude sur la littératie réalisée par Statistique Canada en 2003, le Nouveau Brunswick se classe 11e parmi les provinces et territoires du Canada pour les aptitudes en littératie et en numératie.

Selon l'étude de la promotion de 2003 qui a été menée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en 2007, 38 p. cent des étudiants n'ayant pas intégré un programme d'études postsecondaires ont déclaré qu'ils n'avaient pas été bien préparés à l'école secondaire pour prendre des décisions concernant la poursuite d'études postsecondaires ou leur carrière.

Mesure no 5 : Mieux préparer les étudiants afin qu'ils réussissent leurs études postsecondaires

Afin de mieux rapprocher les systèmes primaires et secondaires et le système postsecondaire, le gouvernement élaborera et mettra en œuvre, à compter de 2009, un programme de collaboration entre le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le ministère de l'Éducation pour s'assurer que l'on axe clairement l'éducation des étudiants sur leur préparation à des études postsecondaires réussies.

Cette collaboration visera à combler les lacunes évidentes des étudiants en lecture, en mathématiques et en sciences tout en permettant d'élaborer de

nouvelles approches afin de favoriser la pensée critique et le raisonnement scientifique. De plus, on concentrera les efforts sur la préparation des étudiants aux études postsecondaires en leur offrant des services d'orientation axés sur les études postsecondaires de même que des programmes de gestion du temps, de technique d'étude et de finances personnelles.

Maximiser les possibilités d'éducation postsecondaire dans les collectivités

Mesure no 6 : Augmenter le nombre d'endroits où des cours universitaires sont offerts

Faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit accessible dans le plus de régions possible du Nouveau-Brunswick est une priorité. Des cours universitaires de première et deuxième années menant à l'obtention d'un diplôme seront offerts aux campus des collèges communautaires dans les régions où il n'y a pas de présence universitaire.

Mesure no 7 : Faciliter le transfert des crédits entre les établissements d'enseignement postsecondaire

La mobilité et la transition des étudiants entre les systèmes d'éducation secondaire et postsecondaire et entre les établissements d'enseignement postsecondaire seront facilitées grâce à une coopération dans l'ensemble du système et à des ententes de transfert qui assureront que les étudiants qui suivent des cours équivalents dans un établissement reçoivent des crédits dans un autre afin de poursuivre leurs études. De plus, des places suffisantes dans un ensemble approprié de programmes seront disponibles dans le système d'éducation postsecondaire pour les étudiants admissibles.

Améliorer les études de premier et deuxième cycles et la recherche

La création de bases plus solides pour la recherche constitue l'une des principales priorités du gouvernement. La croissance de la recherche permettra de créer de nouvelles connaissances, de nouvelles compétences et de nouveaux emplois et, ainsi, de nous rapprocher de l'objectif d'autosuffisance d'ici 2026.

Pour parvenir à cette croissance, notre province doit compter davantage d'étudiants de deuxième et troisième cycles. Aujourd'hui, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton sont les principaux centres pour les études de deuxième et troisième cycles et la recherche dans la province. Mais il reste beaucoup à faire.

Mesure no 8 : Augmenter le nombre d'étudiants des deuxième et troisième cycles d'ici trois ans

Le Conseil sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche aura notamment pour objectif d'augmenter de 855, le nombre d'étudiants dans les programmes de deuxième et troisième cycles dans les universités publiques du Nouveau-Brunswick, soit de 2 145 à 3 000 d'ici trois ans, dont au moins 450 dans les programmes de doctorat.

Mesure no 9 : Établir un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche

Un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche mené par l'UdeM et l'UNB sera créé. Ce conseil misera sur les ressources existantes pour développer les deuxième et troisième cycles aussi bien en quantité qu'en qualité dans la province. Il aura pour mission de favoriser la collaboration entre les quatre universités publiques en établissant des réseaux de recherche et des centres d'excellence dans toute la province, en facilitant les nominations du corps professoral entre les différents établissements et en fournissant un financement pour les initiatives de recherche axées sur la collaboration.

Le conseil rassemblera les quatre universités publiques dans le but d'élaborer des méthodes visant à optimiser l'utilisation des infrastructures, notamment les laboratoires, les bibliothèques, les sources d'archives et les autres installations d'enseignement et de recherche.

Il s'efforcera également d'établir des liens entre les chercheurs et le secteur privé et de chercher des sources nationales et internationales de financement. (En 2004-2005, le Nouveau-Brunswick n'a reçu que 1,45 p. cent des fonds accordés au niveau national en financement fédéral pour la recherche.)

Le Conseil sur les études de deuxième et troisième cycles et la recherche sera composé de deux écoles

supérieures, une école anglophone dirigée par l'Université du Nouveau-Brunswick et une école francophone dirigée par l'Université de Moncton. Ces institutions constitueront le centre universitaire où les membres du corps professoral des quatre universités publiques seront en mesure de dispenser un enseignement, une supervision et un mentorat dans les deuxième et troisième cycles.

Le conseil élaborera un plan de mobilité qui permettra aux étudiants de deuxième et troisième cycles de faire de la recherche et d'avoir accès à la supervision dans tous les campus universitaires de la province. Des instructions seront données pour garantir que les programmes de deuxième et troisième cycles sont dispensés dans toute la province, soit directement dans la salle de classe ou les laboratoires, soit grâce à diverses options d'apprentissage hors site ou à distance.

Le conseil aura comme priorité particulière d'intégrer le système de collège transformé de collège communautaire au programme de recherche du Nouveau Brunswick. On encouragera les experts du corps professoral et les chercheurs du système de collège communautaire et de l'ensemble de la collectivité à participer activement aux écoles supérieures dans le cadre de projets de recherche axés sur la collaboration, de nominations à des postes d'adjoint, etc.

Utiliser la technologie pour améliorer l'éducation

Le Nouveau-Brunswick a fait ses preuves en ce qui concerne l'utilisation efficace des nouvelles technologies pour appuyer et améliorer les services publics. Il existe d'importantes possibilités d'utiliser les technologies de l'information pour mieux faire fonctionner et évaluer le système d'éducation de la province.

Mesure no 10 : Élaborer une stratégie d'éducation postsecondaire électronique

Une stratégie d'éducation postsecondaire électronique sera élaborée afin de mieux relier les établissements postsecondaires aux étudiants, aux écoles secondaires et aux centres de recherche. La stratégie comprendra un portail d'information pour les étudiants, un volet d'apprentissage en ligne et d'éducation à distance, un code d'identification commun pour les étudiants, l'établissement d'une bibliothèque virtuelle et de meilleurs outils de collecte et d'analyse des données afin de mieux renseigner les étudiants, le public et les décideurs sur le rendement postsecondaire et d'assurer une plus grande responsabilisation.

B. Un système de collège communautaire moderne

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick / New Brunswick Community College est une composante essentielle du système d'éducation postsecondaire de la province malgré des défis chroniques en matière de financement. Le système de collège communautaire joue un rôle crucial dans l'amélioration du taux de participation à l'éducation postsecondaire dans notre province.

Mesure no 11 : Créer un système de collège communautaire moderne et autonome

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick procédera à une transformation fondamentale du système de collège pour le rendre plus moderne, plus accessible et plus autonome. Les collèges communautaires seront responsables de l'apprentissage appliqué et les campus se concentreront principalement, mais non exclusivement, sur la satisfaction des besoins locaux, Ils offriront également des cours d'alphabétisation et de rattrapage scolaire.

Ce changement sera le plus important que le système de collège ait connu depuis sa création. Le projet de transformation débutera en 2008-2009.

Le système de collège communautaire bénéficiera d'une plus grande autonomie par rapport au gouvernement en devenant séparé du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. La planification de ce changement commencera immédiatement et sera mise en œuvre en 2010.

On effectuera en 2008-2009 un exercice de planification stratégique pour la conception de la structure, des programmes d'études et du modèle de gouvernance du nouveau système de collège dans le cadre d'une collaboration étroite avec d'autres intervenants de l'éducation postsecondaire. Bien que le système de collège communautaire collabore actuellement avec des universités, il reste encore beaucoup à faire pour assurer une plus grande coopération en vue d'offrir aux étudiants et aux collectivités les types de programmes et de formation dont ils ont besoin pour profiter des possibilités de création d'emplois et de croissance économique.

L'objectif principal est de créer un système de collège communautaire dynamique qui soit plus souple pour s'adapter rapidement aux besoins changeants des marchés du travail local et provincial. Les collèges communautaires indépendants concevront davantage de programmes appliqués, techniques et professionnels afin de préparer les étudiants pour les emplois en demande.

Dans certains cas, les collèges communautaires devront élaborer et proposer des cours spécialisés en fonction des besoins provinciaux, dans les domaines où la masse critique est atteinte et où les programmes subviennent aux besoins économiques de la province.

Le système de collège communautaire remanié devrait établir des relations mutuellement profitables avec les universités, les collectivités locales et le secteur privé. Il devrait également collaborer avec les universités et le secteur privé pour élargir ses capacités de recherche.

Mesure no 12 : Maintenir un collège communautaire francophone et anglophone doté d'une gouvernance séparée

Pour respecter nos langues officielles et chaque communauté de langue officielle du Nouveau Brunswick, le système de collège communautaire comprendra deux administrations, l'une francophone et l'autre anglophone, chacune dirigée par un directeur et gouvernée par un conseil d'administration. Ces administrations fonctionneront dans leur langue officielle respective.

Mesure no 13 : Établir un campus de collège communautaire à Fredericton

La région de Fredericton, qui est le foyer de deux remarquables universités publiques, est actuellement mal desservie par le système actuel de collège communautaire. Par conséquent, un nouveau campus de collège communautaire sera établi dans cette région pour mieux la desservir. Ce campus commencera à admettre des étudiants en 2011-2012.

Mesure no 14 : Améliorer le Collège d'artisanat et de design

On améliorera le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick et on renouvellera son image de marque pour veiller à ce qu'il ait une identité distincte et appropriée comme centre d'excellence artistique et créatrice. Ces changements permettront d'attirer une plus grande population étudiante. Par ailleurs, le Collège d'artisanat et de design établira des relations plus officielles avec les universités publiques.

Mesure no 15 : Établir une structure régionale de collège communautaire

Les campus du système de collège communautaire seront regroupés en six régions pour desservir les collectivités du Nouveau-Brunswick. Voici la structure prévue :

- **NORD-EST** : Bathurst, Campbellton, la Péninsule acadienne et les collectivités environnantes
- **NORD-OUEST** : Edmundston, Saint-Quentin, Kedgwick, Grand-Sault et les collectivités environnantes
- **CENTRE** : Woodstock, Collège d'artisanat et de design, Collège de technologie forestière des Maritimes, Miramichi, Fredericton et les collectivités environnantes
- **SUD-EST (anglophone)** : Moncton et les collectivités environnantes
- **SUD-EST (francophone)** : Dieppe et les collectivités environnantes
- **SUD-OUEST** : Saint John, St. Andrews et les collectivités environnantes

Mesure no 16 : Ajouter 12 000 places

Les diplômés des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick sont déjà en grande demande. Cependant, certains programmes n'offrent pas les ressources suffisantes pour répondre à la demande des étudiants ou du marché du travail. D'autres programmes qui sont requis n'existent peut-être pas encore.

Par conséquent, en tant que composante clé de la création d'un système de collège communautaire moderne au Nouveau-Brunswick, le gouvernement s'engage à accroître la capacité d'accueil des collèges communautaires en ajoutant 11 000 places au cours des cinq prochaines années et 1 000 autres d'ici 2017-2018. Ces places seront créées dans les métiers, les services paramédicaux, les techniques du génie et d'autres domaines émergents en demande.

Ces places additionnelles permettront de stimuler le renouveau économique du Nouveau-Brunswick et de veiller à ce qu'il y ait un nombre de travailleurs qualifiés suffisant pour répondre à la demande actuelle et prévue dans la province.

C'est un investissement considérable, notamment face aux nombreuses autres demandes justifiées et urgentes liées à l'utilisation des fonds publics.

Cependant, l'investissement dans l'éducation sera très profitable à la province dans la mesure où il produira une main d'œuvre encore plus qualifiée, une plus grande croissance économique et une réduction de la migration de sortie. Cette initiative permettra de générer des recettes fiscales supplémentaires sachant que plus de travailleurs auront des salaires plus élevés au Nouveau-Brunswick.

Le système de collège communautaire transformé – axé sur les étudiants, mieux équipé, plus entrepreneurial et plus réceptif aux besoins des collectivités et du marché du travail – atteindra son plein potentiel et deviendra la pierre angulaire essentielle au système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

C. Une formation en apprentissage améliorée

La formation en apprentissage constitue un élément important dans le portefeuille de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Le système actuel requiert un changement considérable afin d'augmenter sa réceptivité aux besoins des apprentis et de l'économie.

Mesure no 17 : Transformer le programme de formation en apprentissage

Le gouvernement élaborera et mettra en œuvre un nouveau programme qui veillera à ce que des compagnons d'apprentissage bien formés intègrent plus rapidement la population active. Cela comprend une méthode coordonnée pour faire correspondre les lieux de travail aux apprentis, un nouveau système de crédits pour la formation et une diminution du temps requis pour achever une formation en apprentissage.

Le programme d'apprentissage sera transformé et restructuré en 2008-2009 afin de réduire le temps requis pour achever un apprentissage, de simplifier les processus et d'assurer une meilleure intégration du programme au système d'éducation postsecondaire. Le nouveau système fonctionnera sera doté d'une plus grande participation de l'industrie et des syndicats compétents.

Mesure no 18 : Accroître la capacité d'accueil du programme d'apprentissage

Pour répondre au besoin en personnes de métier qualifiées, le programme d'apprentissage augmentera sa capacité d'accueil de 2 570 apprentis, soit de 3 630 à 6 200, d'ici 2012-2013, mettant ainsi un plus grand nombre de travailleurs qualifiés dans la population active du Nouveau-Brunswick.

D. Un système universitaire davantage axé sur la collaboration

Le Nouveau-Brunswick est le foyer de quatre remarquables universités publiques. Chacune se distingue dans ses propres domaines d'excellence et d'expertise. Elles ont acquis une renommée au niveau national et international pour la qualité de leur enseignement, de leurs capacités de recherche et de l'expérience des étudiants. À partir de ces bases solides, le gouvernement travaillera en collaboration avec les universités et d'autres intervenants pour créer un système axé sur la cohésion et la collaboration, qui profitera aux institutions elles-mêmes, à leurs étudiants et à la population de la province.

Comme il a été mentionné précédemment, l'accessibilité des étudiants à l'éducation postsecondaire constitue une grande priorité. Le gouvernement est favorable à ce que le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et les campus de l'Université de Moncton à Edmundston et Shippagan conservent leur rôle actuel au sein d'un système davantage axé sur la collaboration et la cohésion.

La transformation du système de collège communautaire au Nouveau-Brunswick offrira d'importantes occasions d'accroître la collaboration entre les collèges et les universités. Cette collaboration est nécessaire pour créer le type de population active qualifiée dont a besoin notre économie.

Mesure no 19 : Examiner les programmes universitaires

Les universités du Nouveau-Brunswick ont réalisé des progrès aussi bien pour la prestation des programmes axés sur la collaboration que pour la simplification des services administratifs. Toutefois, il reste d'importantes occasions d'approfondir la collaboration afin de parvenir à un meilleur système d'éducation au Nouveau-Brunswick.

Il s'agit notamment d'assurer le maximum de collaboration et le minimum de dédoublement des programmes, d'optimiser l'utilisation de ressources limitées, de faciliter les mouvements des étudiants entre les établissements, de collaborer à l'élaboration de nouveaux programmes et de mieux adapter les programmes aux besoins du marché du travail.

Les universités, en particulier les universités à large vocation du Nouveau-Brunswick, devraient également rechercher des occasions de créer des centres d'excellence dans des disciplines spécifiques, ce qui permettrait de développer les possibilités d'éducation et de recherche tout en misant sur d'autres sources de financement. L'examen des programmes commencera

dans les domaines du commerce, du génie, de la santé et de l'éducation.

Mesure no 20 : Articuler le rôle, la mission et le mandat des universités publiques

Le gouvernement veillera à ce que le rôle, la mission et le mandat des quatre universités publiques de la province soient clairement définis en révisant les lois d'intérêt privé et en constituant en corporation les universités publiques.

Mesure no 21 : Accroître les partenariats entre les universités et les collèges communautaires grâce à un fonds d'innovation

Un fonds d'innovation sera créé pour les universités et les collèges communautaires afin d'encourager l'innovation et les partenariats à l'appui de la transformation de l'éducation postsecondaire. Ce fonds pourra être utilisé pour les fins suivantes :

- fonds de contrepartie pour la recherche dans les priorités provinciales;
- réinvestissement dans les laboratoires et les programmes de science et de génie afin de les rendre concurrentiels à l'échelle nationale;
- technologies intelligentes;
- développement de produits;
- investissements dans des domaines prioritaires tels que le génie, le commerce au niveau des deuxième et troisième cycles et d'autres créneaux stratégiques.

Mesure no 22 : Regrouper sous un même toit les installations des universités et des collèges communautaires

Le regroupement sous un même toit des installations des universités et des collèges communautaires sera appuyé lorsque ce sera possible et efficace. Le CCNB Edmundston regroupera ses installations avec celles du campus de Université de Moncton à Edmundston. Le NBCC Saint John et l'UNB à Saint John exploreront les possibilités de regroupement dans les domaines tels que les sciences de la santé.

E. Possibilités accrues en matière d'apprentissage appliqué

Il est nécessaire de créer ou d'améliorer les possibilités d'apprentissage appliqué pour répondre à la demande du marché de l'emploi dans notre économie florissante et alimenter notre quête de l'autosuffisance.

L'un des principaux résultats attendus de la transformation du système d'éducation postsecondaire est la capacité à répondre rapidement à l'évolution des possibilités d'emploi. Cela doit passer par une augmentation du nombre de diplômes appliqués et articulés.

Les diplômes appliqués se concentrent essentiellement sur les études avancées dans des domaines professionnels ou techniques, tandis que les diplômes articulés se définissent en général comme des programmes pouvant commencer par deux années d'études dans un collège communautaire et se terminer par deux années d'études à l'université. À mesure que l'économie du Nouveau-Brunswick se développe et se diversifie, la demande augmente pour des employés possédant ce type de compétences avancées et de capacités techniques pratiques.

La création d'une gamme plus robuste d'occasions d'apprentissage appliqué jouera un rôle essentiel pour augmenter les taux de participation à l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Elle favorisera le développement d'une culture de l'apprentissage continu et aidera les travailleurs à acquérir les nouvelles compétences nécessaires pour répondre à l'évolution du marché de l'emploi.

Le renforcement du secteur de l'apprentissage appliqué au Nouveau Brunswick contribuera à compléter les atouts que nous avons actuellement en formation professionnelle et de carrière, en lettres et sciences humaines, en soins de la santé, en commerce et en sciences. Il créera un système plus solide dont profiteront tous les étudiants et tous les habitants de la province.

L'un des traits caractéristiques du système d'éducation postsecondaire transformé est la collaboration : entre les institutions, avec les collectivités et avec le secteur privé. Ce principe définitoire doit être bien compris pour créer des possibilités d'apprentissage appliqué dans tout le Nouveau-Brunswick. Nous mettrons au point des mécanismes pour garantir que la collaboration est mise en œuvre au bon moment

et qu'elle répond aux besoins des étudiants et de la collectivité.

Mesure no 23 : Établir des partenariats formels pour stimuler l'apprentissage appliqué

Le gouvernement considère qu'étant donné la modernisation du système de collège communautaire et la volonté de collaborer manifestée formellement par les quatre universités publiques de la province, il n'est pas nécessaire de créer de toutes pièces un nouveau type d'établissement traditionnel pour répondre à nos besoins collectifs en matière d'apprentissage appliqué.

Au contraire, nous miserons sur les installations, les capacités intellectuelles et les établissements actuels pour relever ce défi. Pour ce faire, nous établirons des partenariats formels entre les universités, les collèges communautaires et les collectivités. Ces partenariats formels auront pour mission d'élaborer de nouveaux programmes appliqués et articulés.

Ces partenariats engageront également d'autres partenaires pour élaborer et dispenser une éducation spécialisée, notamment les hôpitaux et autres fournisseurs de soins de santé, ainsi que les intervenants des secteurs de l'énergie, de la fabrication, de la construction et d'autres industries.

Il y aura deux types de canaux de partenariat. Le premier est l'Institut d'apprentissage appliqué et de formation (IAAF) et le Consortium d'apprentissage appliqué et de formation (CAAF). Les IAAF et les CAAF constituent un moyen de répondre rapidement à l'évolution des besoins du marché de l'emploi et de mieux utiliser les ressources d'éducation et de formation existantes.

Ces partenariats formels constituent un élément nécessaire – et d'une importance vitale – pour transformer le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick en améliorant les possibilités d'apprentissage appliqué sur les plans quantitatif et qualitatif.

Instituts d'apprentissage appliqué et de formation

Les IAAF seront des entités constituées en corporation appartenant conjointement au collège communautaire et à l'université de chaque région. Ils seront mis en place là où il existe une demande claire pour un campus d'université publique ou de collège communautaire dans le but de travailler de concert avec les membres de la collectivité locale pour l'élaboration de programmes sur demande.

Les IAAF seront chargés de déterminer les demandes et les besoins de nouveaux programmes ou cours dans une zone définie. Ils évalueront la capacité d'une université ou d'un collège communautaire partenaire à mettre en place un programme ou cours particulier, individuellement ou en collaboration, et mettront en route l'élaboration du programme. Leurs programmes compléteront et concurrenceront les programmes existants, tout en s'alliant aux entreprises, aux industries et aux employeurs de tous les secteurs pour déterminer les besoins en compétences, en formation et en éducation. Selon les besoins, les IAAF désigneront d'autres canaux pour dispenser les programmes nécessaires.

Chaque IAAF disposera d'un personnel de base (directeur et équipe de soutien à l'éducation et à l'administration) et développera une expertise en matière d'élaboration de programmes, de marketing et d'évaluation de la qualité. Leur fonctionnement reposera principalement sur un large réseau de relations avec les intervenants de la collectivité et du domaine éducatif.

Les instituts mettront l'accent sur les besoins de la province en matière de perfectionnement des compétences. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de cours et de formation sur place de courte durée, ainsi qu'aux certificats et diplômes avancés à temps partiel. S'il y a lieu, et avec l'aide des universités et des collèges communautaires, les instituts pourront également proposer des diplômes appliqués dans certains domaines. Ils profiteront pleinement des technologies intelligentes et des infrastructures Web pour développer au maximum l'offre d'apprentissage et de formation en ligne.

Un Institut d'apprentissage appliqué et de formation sera établi pour chaque communauté de langue officielle. L'institut anglophone sera situé à Saint John en partenariat avec l'UNB à Saint John et le NBCC Saint John, tandis que l'institut francophone sera situé dans le Nord en partenariat avec l'UdeM et le CCNB.

Consortium d'apprentissage appliqué et de formation

Dans les régions ayant des besoins moins pressants, un mécanisme de collaboration moins formel sera créé, sous le nom de Consortium d'apprentissage appliqué et de formation. Le CAAF mettra tout d'abord l'accent sur l'établissement de relations et de partenariats et évoluera sans doute progressivement vers le statut d'IAAF à mesure que de nouveaux programmes seront mis au point pour répondre aux besoins croissants ou changeants.

Les CAAF pourront établir des partenariats avec des groupes ou des organismes communautaires

pertinents dans chaque région, tels que des entreprises privées, des agences économiques ou des organisations à but non lucratif. Chaque CAAF comprendra un conseil consultatif chargé de fournir un aperçu et de l'information sur les besoins émergents en matière d'apprentissage appliqué et de formation dans la région.

En travaillant avec leurs partenaires, les CAAF, par l'intermédiaire de leur institution chef de file, examineront les demandes de nouveaux programmes ou cours. Ils évalueront la capacité d'une université ou d'un collège communautaire partenaire à mettre en place un programme ou un cours particulier efficacement et à temps, individuellement ou en collaboration. Si le CAAF estime que cela est improbable, il collaborera avec ses partenaires pour concevoir un mécanisme ou un processus commun visant à élaborer et à mettre en place le programme ou le cours nécessaire.

Deux consortiums d'apprentissage appliqué et de formation seront créés. Le CAAF du Sud-Est sera situé à Moncton et comprendra l'Université de Moncton en tant qu'institution chef de file travaillant avec l'Université Mount Allison et les campus du collège communautaire de Dieppe et de Moncton. Le CAAF du Centre sera situé à Fredericton et inclura l'Université du Nouveau-Brunswick en tant qu'institution chef de file travaillant avec l'Université St. Thomas, les campus du collège communautaire de Miramichi et de Woodstock, le Collège d'artisanat et de design, le Collège de technologie forestière des Maritimes à Fredericton et le campus du collège communautaire de Fredericton. Étant donné les liens historiques de l'Université St. Thomas avec Miramichi, cette université jouera un rôle déterminant dans la région.

Il est prévu que chaque CAAF disposera d'effectifs réduits, secondés par ses partenaires. Tout comme pour les IAAF, leur fonctionnement reposera principalement sur un large réseau de relations avec les intervenants dans le domaine éducatif. Ces mécanismes de collaboration constituent un moyen de répondre rapidement à l'évolution des besoins du marché de l'emploi et de mieux utiliser les ressources d'éducation et de formation existantes.

Au début, les instituts mettront l'accent sur les besoins de la province en matière de perfectionnement des compétences. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de cours et de formation sur place

de courte durée, ainsi qu'aux certificats et diplômes avancés à temps partiel. S'il y a lieu, et avec l'aide des universités et des collèges locaux, les instituts pourront également proposer des diplômes appliqués dans certains domaines. Ils profiteront pleinement des technologies intelligentes et des infrastructures Web pour développer au maximum l'offre d'apprentissage et de formation en ligne.

Ces partenariats formels constituent un élément nécessaire – et d'une importance vitale – pour transformer le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick en améliorant les possibilités d'apprentissage appliqué sur les plans quantitatif et qualitatif.

F. Une plus grande collaboration et efficacité

Le gouvernement travaillera de concert avec d'autres intervenants de l'éducation postsecondaire afin de mettre au point un système de gouvernance et d'administration qui fera de la collaboration et du partenariat l'élément fondamental de notre système transformé d'éducation postsecondaire.

Certains des nouveaux processus et structures seront de nature transitoire, nécessaires uniquement jusqu'à ce que la collaboration fonctionne pleinement dans le nouveau système. D'autres seront permanents et contribueront à donner forme au système d'éducation postsecondaire dans la province à l'avenir.

Mesure no 24 : Établir une agence de l'éducation postsecondaire

L'Agence de l'éducation postsecondaire assurera la coordination, la planification et la gouvernance de l'ensemble du système d'éducation postsecondaire. Elle sera créée d'ici trois ans et veillera à ce que les établissements postsecondaires collaborent et forment les partenariats nécessaires pour réaliser les gains requis en matière d'expérience des étudiants, de qualité de l'enseignement, d'expansion de la recherche et de renforcement de l'efficacité et de la réceptivité à l'égard des besoins de la collectivité et du marché du travail.

Mesure no 25 : Trouver des gains d'efficacité grâce au partage des services

Alors que les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick partagent certains services, il existe d'autres services communs qui pourraient être offerts de façon plus novatrice pour y gagner encore davantage en efficacité.

Des possibilités seront recherchées afin de trouver des gains d'efficacité dans la prestation des services d'administration et de soutien, tels que l'approvisionnement, la technologie de l'information, la centralisation du traitement des demandes et d'autres domaines administratifs pertinents. Ces services communs seront dispensés par la nouvelle Agence des services communs en santé.

Si elle est mise en œuvre et gérée convenablement, la collaboration accrue créera une meilleure expérience auprès des étudiants et elle rapprochera les établissements d'un système intégré. Elle peut également générer des économies qui seront dirigées vers les secteurs du système qui requerront un investissement supplémentaire.

Les fonctions scolaires ne font pas partie de la structure des services communs et elles resteraient du ressort de chaque établissement.

Mesure no 26 : Augmenter le nombre d'étudiants internationaux au Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a acquis une solide réputation pour ce qui est d'offrir une éducation postsecondaire de qualité. Les avantages de l'éducation au Nouveau-Brunswick attirent dans la province de nombreux étudiants provenant d'autres pays et d'autres régions du Canada. En fait, en 2006-2007, 29 p. cent des étudiants de toutes les universités du Nouveau-Brunswick, soit 2 299 étudiants, étaient originaires de l'extérieur de la province.

Pourtant, les étudiants internationaux demeurent une ressource inexploitée pour le Nouveau-Brunswick. Une stratégie d'ensemble sera élaborée en collaboration avec les universités et les collèges communautaires afin de promouvoir activement le Nouveau-Brunswick auprès des étudiants internationaux comme destination de choix pour l'éducation postsecondaire.

L'augmentation du nombre d'étudiants internationaux dans les établissements d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick apportera une diversité importante à l'expérience éducative. De nombreux étudiants internationaux choisiront de rester au Nouveau-Brunswick et ils pourront aider la province

à atteindre ses objectifs en matière de croissance démographique.

Même si chaque établissement postsecondaire demeurera responsable du recrutement des étudiants, la stratégie de marketing coordonnée lancera sa première campagne internationale en 2009-2010.

Mesure no 27 : Établir un Conseil des recteurs d'universités et directeurs de collèges communautaires du Nouveau Brunswick

Un forum réunissant les recteurs d'universités et les directeurs de collèges communautaires, ainsi que le sous-ministre responsable de l'éducation postsecondaire, sera formé afin d'assurer la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement et de surveiller les progrès réalisés dans les initiatives choisies du plan d'action.

Le conseil sera présidé par le sous-ministre responsable de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et il sera formé des recteurs des quatre universités publiques, du directeur du collège communautaire francophone et de celui du collège communautaire anglophone.

Le conseil fournira un plan de travail annuel et présentera un rapport annuel de ses activités au ministre.

G. Une plus grande responsabilisation

Les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick reçoivent des niveaux importants de financement de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ainsi, ils doivent rendre des comptes aux résidents de la province quant à l'utilisation efficace des fonds publics. Des mesures favorisant une plus grande responsabilisation font partie du programme de transformation du système d'éducation postsecondaire.

Mesure no 28 : Moderniser et remplacer les formules de financement de l'éducation postsecondaire

Les formules de financement des universités et des collèges communautaires seront modernisées et remplacées afin de refléter la complexité des rôles des établissements d'enseignement postsecondaire publics et d'assurer que ces derniers peuvent planifier et gérer efficacement leurs activités en fonction des priorités provinciales.

Mesure no 29 : Exiger que les établissements présentent des plans stratégiques quinquennaux

Le gouvernement investit massivement dans le système d'éducation postsecondaire public de la province. En vue d'assurer la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation des fonds publics et afin d'assurer des avancées rapides en ce qui concerne la refonte nécessaire du système, chaque établissement public présentera au gouvernement un plan stratégique quinquennal ainsi qu'un plan d'activités annuel. Ces plans seront étayés par des contrats axés sur le rendement et des indicateurs reflétant les priorités stratégiques du plan d'action du Nouveau-Brunswick en matière d'autosuffisance.

Mesure no 30 : Exiger que chaque établissement compare chaque année devant l'Assemblée législative

Comme autre mesure de responsabilisation, le gouvernement exigera, à compter de 2009, que chaque université publique et que chaque collège communautaire francophone et anglophone compare une fois par année devant un comité approprié de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick afin de présenter son plan stratégique et de justifier son utilisation des deniers publics.

Mesure no 31 : Établir un comité consultatif ministériel sur l'éducation postsecondaire

Un comité consultatif ministériel sera établi pour conseiller le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en ce qui a trait à la planification et à la surveillance du système d'éducation postsecondaire. Le comité se composera d'étudiants, d'universitaires et de chefs de file communautaires.

H. Un système d'éducation postsecondaire de haute qualité

Les étudiants du Nouveau-Brunswick méritent le meilleur système d'éducation postsecondaire possible. En vue de créer un système vraiment intégré, de nouvelles méthodes visant à assurer la responsabilisation et la qualité seront mises en place.

Mesure no 32 : Étendre les examens de contrôle de la qualité à certains programmes des collèges communautaires

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) approuve les nouveaux programmes universitaires et assure un niveau adéquat pour la qualité de l'enseignement dans les universités du Nouveau-Brunswick.

On s'attend à ce que la transformation du système de collège communautaire au Nouveau-Brunswick entraîne une série de nouveaux programmes appliqués, articulés et professionnels. Le gouvernement exigera que la CESPM élargisse son mandat pour qu'il comprenne le contrôle de la qualité de certains nouveaux programmes dans le système de collège communautaire.

I. Soutien à la transformation

La transformation du système d'éducation postsecondaire du Nouveau Brunswick exige un soutien considérable, en particulier face aux nombreuses autres demandes justifiées à l'égard de ressources qui s'avèrent limitées. Cependant, le gouvernement croit fermement qu'un système d'éducation postsecondaire solide, réactif et moderne représente une condition préalable au succès et à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance.

Un système transformé permettra à la population d'être mieux éduquée et de posséder les compétences correspondant davantage aux besoins de l'économie croissante du Nouveau Brunswick. Cette transformation favorisera un esprit d'entreprise et d'innovation plus fort dans la province tout en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant la croissance des entreprises existantes. L'éducation appuiera la création de groupes d'expertise et de centres d'excellence et poussera de nouvelles personnes à venir vivre au Nouveau-Brunswick et y faire carrière.

Un système d'éducation postsecondaire représente un outil puissant. Ce dernier peut créer un « cercle vertueux » de possibilités et de prospérité dont tout un chacun pourra profiter au Nouveau-Brunswick.

Mesure no 33 : Investir dans la transformation

Des investissements financiers prévus d'au moins 90 millions de dollars sur cinq ans seront faits à partir de 2008-2009 afin de soutenir la transformation du système d'éducation postsecondaire.

Un plan exposant les dépenses en capital nécessaires sera élaboré par le Conseil des recteurs et directeurs en 2008-2009.

Graphique : Investissements à l'appui du plan d'action, 2008-2013*

	Budget (en millions \$) 2008-2009	Coût prévu (en millions \$) 2009-2010	2010-2013	Total
Étudiants	400	4 060	12 370	16 830
Collèges communautaires/ Formation en apprentissage	1 420	11 551	14 422	27 393
Universités	625	19 250	21 964	41 839
Collaboration et mise en oeuvre	1 475	2 463	-	3 938
Total	3 920	37 324	48 756	90 000

* Ces montants sont en sus du financement ordinaire du ministère pour l'éducation postsecondaire.

J. Mesure des progrès

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à la suite de recherches et de consultations approfondies, a élaboré un programme ambitieux pour la transformation du système d'éducation postsecondaire de la province.

Comme cela a été mentionné plus tôt, l'objectif visé en ce qui a trait à la transformation du système d'éducation postsecondaire consiste à faire en sorte que notre population soit la plus instruite et la plus alphabétisée du Canada. Tandis que nous avançons vers cet objectif, il est nécessaire d'élaborer des indicateurs pour nous permettre de mesurer les progrès réalisés en fonction des facteurs suivants :

- un taux de participation à l'éducation postsecondaire (y compris les universités, les collèges communautaires et la formation en apprentissage) atteignant la moyenne nationale d'ici 2014 puis dépassant le taux provincial le plus élevé d'ici 2018;
- la proportion de la population titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires atteignant la moyenne nationale d'ici 2014 et dépassant le taux provincial le plus élevé d'ici 2018;

- le coût du financement d'études postsecondaires pour les étudiants du Nouveau-Brunswick;
- une croissance annuelle du nombre de programmes articulés et appliqués dans le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et du nombre d'étudiants diplômés dans ces programmes;
- une croissance annuelle du nombre d'étudiants diplômés dans le système du Nouveau-Brunswick atteignant 3 000 étudiants dans les programmes de deuxième et troisième cycles (dont un minimum de 450 étudiants dans les programmes de doctorat);
- une croissance annuelle de la recherche fondamentale et appliquée dans les universités et les collèges communautaires, d'une part, et en partenariat avec le secteur privé, d'autre part;
- le mouvement des étudiants entre les collèges et les universités, et inversement;
- les taux d'achèvement des programmes d'éducation postsecondaire;
- le taux d'emploi des titulaires de diplômes d'études postsecondaires et la mesure dans laquelle ces derniers trouvent un emploi au Nouveau Brunswick;
- la réactivité du système d'éducation postsecondaire face à l'évolution des conditions socioéconomiques;
- la mesure de la qualité des programmes et des établissements par la CESPM et par d'autres mécanismes de responsabilisation.



Conclusion

Grâce au présent plan d'action, l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick va connaître une profonde transformation. Les mesures et les investissements énoncés dans cette stratégie permettront de créer un système intégré, accessible, abordable, pertinent, réceptif, efficace, de haute qualité et responsable.

Les taux de participation augmenteront au fur et à mesure que de nouveaux programmes appliqués seront rendus disponibles afin de répondre aux besoins de notre économie croissante. Davantage de personnes auront la formation et les compétences nécessaires pour poursuivre de grandes carrières, ici, au Nouveau-Brunswick.

Ce plan d'action permettra à la province de posséder le plus haut niveau d'instruction et d'alphabétisation du Canada. Cela nous rapprochera alors beaucoup de notre objectif d'autosuffisance et fera du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où vivre.

